

Marc **Dauthville**
Expert de Justice
Près la Cour d'Appel
de Montpellier
Près la Cour Administrative
d'Appel de Marseille

Président de section C
bâtiment, de la compagnie
des Experts CEJICAM

Architecte D.P.L.G.
Numéro d'inscription
1313 / 33405

DLM associés
58 av Georges Clemenceau
34 000 Montpellier
Tél: 04 99 74 29 30
Fax: 04 99 74 29 31
expertise@dml-associes.fr

Numéro d'inscription: 4193
/ 163

SARL au capital de 7 637,70 €
RCS Montpellier 1999 B 149
N° SIRET: 421 401 076 00029
Code APE: 7111 Z
TVA intracom: FR09421401076

TRIBUNAL ADMINISTRATIVE DE MONTPELLIER

Service du Greffe
6, rue Pitot
CS 99002
34 063 MONTPELLIER CEDEX 02

Affaire : 13 10 ABDELMOULA ..c/ Commune de SETE ...
N° de dossier: 2301036-8
Décision : 17 03 2023
Objet : Demande d'allocation et d'extension.
Nos réf : 1310-2023-05-31 MD

Montpellier, le 31 mai 2023

Monsieur le vice-président Franck Thévenet, juge des référés,

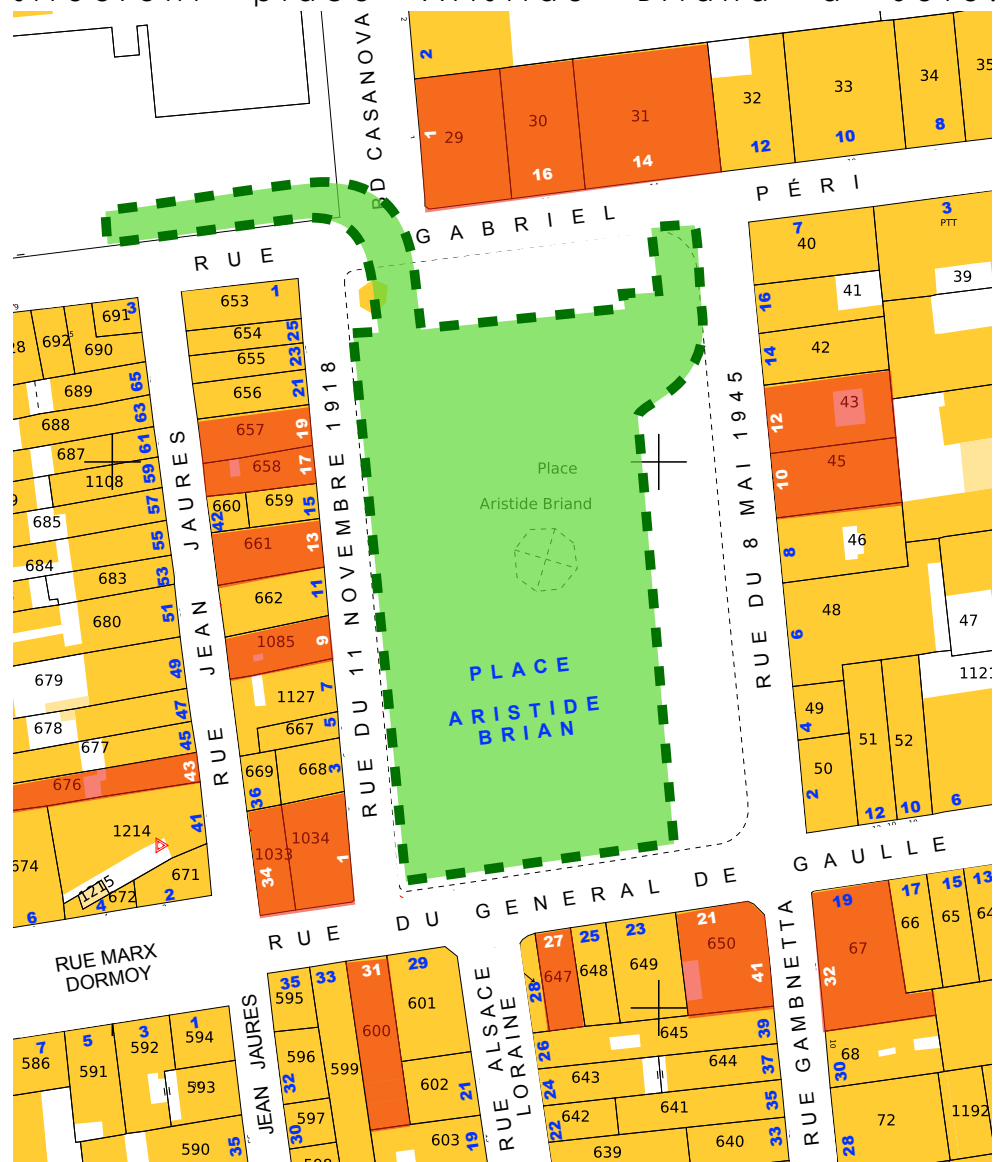
Sans attendre le résultat du recours de la commune de SETE contre l'ordonnance n°2301036 rendue le 17 mars 2023 par laquelle vous me désignez dans le cadre d'un référé préventif, j'ai engagé les opérations d'expertise.

Mon premier accédit s'est tenu Mardi 23 mai 2023 à l'Espace Victor Meyer-La Pierrerie à Sète. Lors de cette première réunion, j'ai constaté une difficulté majeure qui fait obstacle au plein accomplissement de la mission que vous m'avez confiée.

En effet, par ordonnance du 17 03 2023, vous me demandez de visiter chacun des immeubles riverains et terrains qui bordent,avoisinent ou jouxtent, le programme de construction du parc de stationnement souterrain, qui doit être réalisé sous la place Aristide Briand à Sète.

Or, comme il ressort de l'extrait cadastrale qui suit, où j'ai coloré en orange les bâtiments que je dois visiter. Les propriétaires de nombreux bâtiments qui jouxtent le programme de construction ne sont pas dans la cause, alors même que les immeubles qu'ils occupent pourraient être impactés par les travaux. De même les propriétaires des bâtiments colorés en rouge, ne sont pas tous dans la cause.

J'ajoute que le bâtiment situé 43 rue Jean Jaurès parcelle AO 01 - 676 se situe sur une rue arrière et, de ce fait, ne sera pas impacté par les travaux de réalisation du parc de stationnement souterrain, qui se situeront place Aristide Briand à Sète.



Au regard des éléments qui m'ont été transmis, j'ai établi la liste des bâtiments qui peuvent être affectés par le programme de construction du parc de stationnement souterrain, qui se situera sous la place Aristide Briand à Sète.

- 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25 rue du 11 Novembre 1918.
- 1 Boulevard Casanova
- 7, 12, 14, 16 rue Gabriel Péri.
- 10, 12, 14, 16 rue du 11 Mai 1945.
- 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33 rue du général De Gaulle
- 28 rue Alsace Lorraine
- Et peut être 41 rue Gambetta.

Et j'ai demandé à Delphine RIGEADE SVA, conseil de la Commune de Sète de me transmettre les coordonnées de l'ensemble des syndics, propriétaires et, s'il y a lieu, locataires de ces bâtiments.

Liste que je vous transmettais dès réception pour vous permettre d'envisager que les mesures d'expertise leur soient étendues.

Le 23 mai 2023 je me suis aussi rendu sur site, et j'ai constaté que les travaux de terrassement destinés à servir d'assise aux engins de terrassement qui vont réaliser les parois moulées avait été réalisés.

Que le coulage des premières semelles avait aussi commencé.

Par contre, les travaux d'excavation des parois moulées n'ont pas encore été engagés et selon Me Jean-Pierre BROCC JPBA Conseil, il ne le seront qu'en Juillet.

Je précise que ce sont les travaux d'excavation associés aux parois moulées qui présentent des risques pour les bâtiments environnant.

Il est cependant à noter que les personnes qui étaient présentes lors du premier accédit se sont plaints de fortes vibrations. Vibrations qui correspondent aux travaux de terrassement engagés.

Deux propriétaires, aussi dans la cause, m'ont fait part de leur grande inquiétude et de fissures déjà apparues dans leur logement. J'ai convenu avec eux que j'allais visiter leur logement en urgence.

J'ajoute que des personnes qui occupent des logements situés dans des immeubles qui jouxtent la place ARISTIDE BRIAND, m'ont fait part de leur volonté d'intégrer la cause.

- Monsieur Bernard Chastel / 12 rue du 8 Mai 45
- Madame Chi Lan VU / 23 Rue du 11 novembre 1918

De son côté, Me D'ALINAS qui représente les riverains actuellement dans la cause, m'a fait part du souhait d'autres riverains que les mesures d'expertise leur soient étendues dans la mesure où elles occupent des immeubles qui jouxtent directement la Place Aristide BRIAND.

- L'association BANCS PUBLICS, représentée par son Président M. Christophe LALIA dont le siège social est 12, rue du 8 mai 1945 ;
- Madame Danièle FELDTRAUER et Monsieur Claude CHAMBRE domicilié 5, rue Gabriel Péri ;
- Madame Valentine MONTEILS, demeurant 15 rue Alsace Lorraine.

Enfin, au regard du grand nombre de visites à effectuer pour répondre à la mission que vous m'avez confiée, je vous demande de bien vouloir m'accorder une allocation provisionnelle à valoir sur mes honoraires et débours.

Je propose d'évaluer celle-ci au regard des 16 bâtiments (parties communes), des 50 logements et des caves à visiter que comporte ma mission. Sachant qu'il ressort de mes précédentes missions de référé prévoyant un temps passé par logement (visites, notes, ...) variant entre 3 et 6 Heures par logement. Dans ce cadre, j'évalue le temps à prévoir égal à $4 \times 50 = 200$ heures.

Au regard des éléments qui précèdent, je vous propose de retenir une allocation provisionnelle égale à 50 %, soit $200 / 2 \times 120$ € HT par heure. = 12 000 € HT et 14 400 € TTC pour engager les opérations.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le vice-président, juge des référés, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Marc DAUTHEVILLE

Expert de justice

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal strokes with a small loop at the top center.